Commune de CHAMPEAUX 77720 Enquête publique sur le projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire, par arrêté n° 43/2021 du 10 novembre 2021 a prescrit l'enquête publique relative au projet de révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme, laquelle se déroulera sur une période de 37 jours du 29 novembre 2021 au 5 janvier 2022.

Au terme de l'enquête publique, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée par le conseil municipal en tant qu'autorité compétente.

Madame Hélène PLANQUE a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Melun.

Le dossier est consultable :

- Sous format papier et sur un poste informatique à la mairie de Champeaux, aux jours et heures habituels d'ouverture soit les lundi et jeudi de 13h30 à 18h, le mardi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h, le samedi de 8h30 à 12h, du 29 novembre 2021 au 5 janvier 2022;
- Sur le site internet de la commune : https://champeaux77.fr/

Durant l'enquête, toute personne sera admise à émettre ses observations, propositions et contrepropositions :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, tenu à la disposition du public en mairie ou sur un poste informatique tenu à disposition en Mairie (5 Place du Cloître 77720 CHAMPEAUX) aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi 29 novembre 2021 au mercredi 5 janvier 2022,
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : <u>champeauxliens@gmail.com</u>,
- ➤ Par voie postale, avant le 5 janvier 2022 à l'adresse suivante : Madame Hélène PLANQUE Commissaire-Enquêteur Mairie de Champeaux 5 Place du Cloître,
- > Pendant les permanences du commissaire-enquêteur, à la mairie de Champeaux :

Lundi 29 novembre 2021 de 9h à 12 h Samedi 11 décembre 2021 de 9h à 12h . Mercredi 5 janvier 2022 de 14h à 17h.

Les informations environnementales et l'avis de l'autorité environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête figurent dans le dossier soumis à l'enquête publique, consultable dans les formes précisées cidessus.

Des informations relatives au projet pourront être demandées à Monsieur le Maire de Champeaux en tant que responsable du projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet : https://champeaux77.fr/

Le Maire Yves LAGÜES-BAGET